

**Compte rendu de l'audience accordée**  
**par Mme La Présidente de la Région Ile de France-**  
**Mardi 10 Octobre 2023**

Les représentants du SNASUB FSU Paris, Créteil et Versailles, ont été reçus à leur demande le Mardi 10 Octobre 2023 par Mme La Présidente, Valérie Péresse.

Les thèmes abordés lors de l'audience :

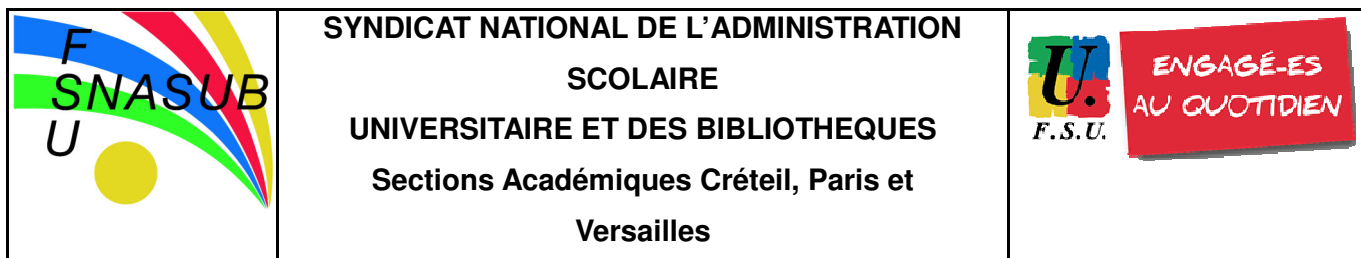
- DGFL et subventions spécifiques : arbitrage DGFL 2024, ajustement des CEO-CTO...
- Ressources humaines : résultat des audits, formation des personnels, remplacement et intérim, communication avec les référents...
- Travaux et maintenance : difficultés de fonctionnement, absence de programmation, procédure pour les fonds d'urgence...
- Equipement : recensement des besoins numériques, renouvellement des machines d'ateliers...
- Convention Région-EPLE et application loi 3DS : bilan

Etaient présents à cette audience :

- Mme Péresse, Présidente
- M Chéron, Vice-Président chargé des Lycées
- Mme Chol, Directrice des ressources humaines
- Mme Pinon, Chef du Pôle Finances, éducation, recherche, enseignement supérieur
- M. Ludovic Laignel, Agent comptable de l'Ecole Boule et du Lycée professionnel des métiers de l'ameublement, SNASUB FSU Paris
- Mme Etancelin Murielle, Adjoint Gestionnaire, Lycée JVD à Argenteuil SNASUB-FSU Versailles
- M Denis Toubal, Agent comptable, Lycée Rabelais de Paris, SNASUB-FSU Paris

• ***Dotation de fonctionnement et subventions spécifiques***

La délégation SNASUB fait part à Mme la Présidente des préoccupations des collègues sur la DGFL 2024. Mme Péresse explique qu'elle augmente de plus de 3% et qu'il n'y aura pas de réfaction cette année. Pour les subventions spécifiques comme les CEO-CTO, les montants ne sont pas adaptés car les contrats sont de plus en plus nombreux (ex : analyse du plomb dans l'eau...) et chers. La Région s'engage à avoir une réflexion sur ce sujet. Une autre question est soulevée pour les contrats de maintenance pour les machines des ateliers pédagogiques. En effet, la taxe d'apprentissage qui finançait ces charges est en baisse ou inexistante.



A la même réunion l'année précédente, rappelle M TOUBAL, la Présidente avait annoncé une analyse de la généalogie des GFC, pour en étudier la composition (excédent d'exploitation DGFL, produits des locations tournages, etc.). A la réunion du jour rappelée à cet engagement elle indique qu'il ne peut s'agir que de dialogue de gestion à la demande. Solution inopérante car les écrêtements ne sont généralement pas annoncés.

Le SNASUB propose que la Région passe un marché pour faire la maintenance du parc machines des lycées. Cette solution est bien perçue car la Région veut promouvoir l'enseignement professionnel et maintenir le parc à niveau.

- ***Travaux et Maintenance***

Le SNASUB FSU rappelle que beaucoup de travaux sont en instance et que la procédure pour les fonds d'urgence est complexe. Mme Péresse dit qu'elle ne comprend pas pourquoi ses services mettent aussi longtemps à instruire les dossiers urgents. Mme Etancelin ajoute que des travaux livrés depuis plus de 10 ans sont toujours en expertise judiciaire et qu'il pleut dans son lycée. La Région ne semble pas étonnée de ces dysfonctionnements car la liaison entre les architectes et les entreprises est parfois difficile. Pour les fonds d'urgence, tout le monde reconnaît que la procédure actuelle (double signature des devis, durée de validité de 15 jours...) est trop lourde.

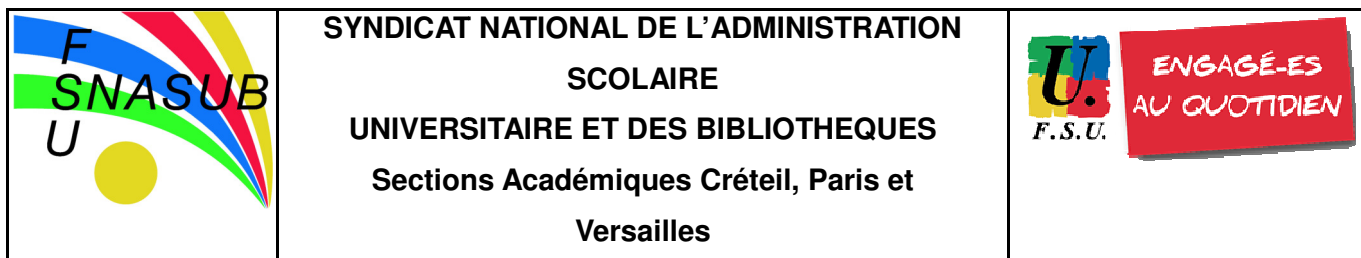
Pour le Plan Pluriannuel d'Investissement, Mme La Présidente explique que certains projets vont être abandonnés en raison de prévision d'effectifs en baisse ou repensés en fonctions des besoins réels (extensions plutôt que constructions de nouveaux lycées). La baisse démographique parisienne ne sera pas synonyme de nouvelles fermetures de petits lycées. La Région souligne qu'elle est la seule collectivité qui a eu le courage de fermer des lycées parisiens pour faire des économies.

Mme La Présidente annonce qu'une réflexion est engagée pour un plan d'embellissement des lycées défraîchis est envisagé. En effet, mettre un coup de propre (peinture, nettoyage en profondeur, petites réparations récurrentes...) permettrait de mieux

accueillir les usagers des lycées et éviterait le vieillissement prématuré des lycées.

- ***Ressources Humaines***

Mme Etancelin explique que dans certains lycées dont le sien le remplacement de certains personnels spécialisés est très difficile. Mme Chol indique que trouver des personnels dans les métiers en tension (cuisiniers, agents de maintenance) est difficile. Le recours à l'intérim est privilégié pour répondre aux urgences. Elle indique aussi que plus de 10000 agents travaillent aujourd'hui dans les lycées. Mme Péresse ajoute qu'un effort a été fait dès 2023 pour améliorer les conditions salariales et les avantages sociaux des



agents. Elle n'élude pas l'absentéisme des agents car les conditions de travail sont pénibles. La région a aussi assoupli ses conditions d'accès aux emplois avec des contrats en CDI pour les non-européens et des recrutements sans concours pour les contractuels et des contrats en CCD de 3 ans. Mme Chol

M Laignel dit que certains référents RH ont des relations difficiles ou rares avec les gestionnaires. Mme Chol prend note de ces situations et indique que les gestionnaires qui subissent cela doivent le signaler à la DRH.

Par ailleurs, la Présidente s'interroge sur l'équipement des personnels de direction et des gestionnaires en téléphones portables afin de pouvoir mieux communiquer avec eux.

Elle déclare que l'employeur devrait le faire mais comme cela n'est pas fait la Région le fera.

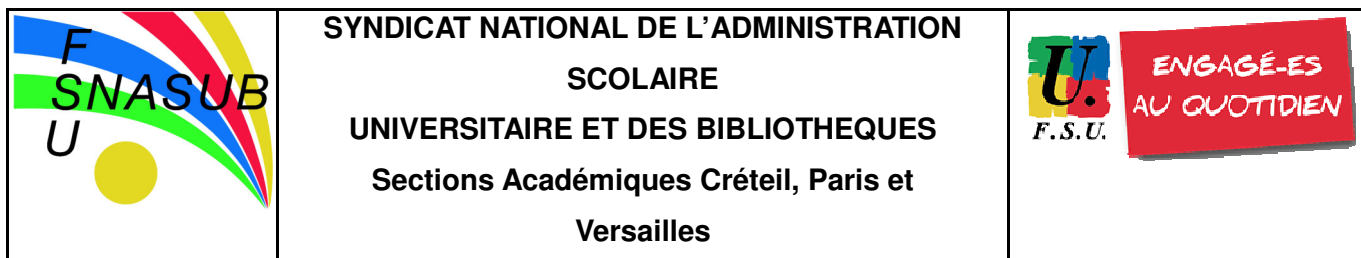
- ***Equipement***

M Laignel explique que les dotations en équipements depuis 2020 sont en chute libre et sont peu adaptés au besoin des enseignants. Par exemple, les ENI ont été imposés sans concertation et les enseignants n'ont pas été formés. Il demande qu'avant tout déploiement d'envergure il y ait une information préalable des adjoints gestionnaires. Il insiste sur le fait qu'un plan de renouvellement des machines des ateliers pédagogiques soit prévu prochainement. Il souligne que d'autres régions ont des programmes de recensement des machines et de mise en sécurité de celles-ci. La Présidente s'engage sur le nécessaire remplacement des machines obsolètes.

- ***Loi 3DS, convention Région-EPLE, fermeture des lycées***

Les délégués réaffirment leur opposition à l'autorité fonctionnelle octroyée par la loi 3DS. Mme Chol explique que la loi s'applique et que la convention liant la région aux EPLE comprend de nombreux sujets notamment cette autorité fonctionnelle sur les adjoints gestionnaires mais que ce n'est pas l'essentiel. Il n'y a pas de bilan chiffré du nombre de signatures par les conseils d'administration. Le SNASUB rappelle le déséquilibre entre les obligations de chacun. M Laignel demande à la Présidente si elle souhaite que les gestionnaires soient complètement décentralisés. Elle répond qu'elle ne le souhaite pas. Le fonctionnement actuel convient à la Région.

Suite à la décision brutale de fermeture des 5 ex-lycées municipaux parisiens, M Toubal demande si d'autres lycées vont disparaître comme le sien, le lycée Rabelais. La Présidente répond que cette politique est stoppée. Dans un contexte de dé-



volution du foncier après rénovation, difficile à mettre en œuvre, elle indique que la collectivité ne fera plus d'annonce de fermeture dans l'immédiat.

La délégation inter-académique du SNASUB FSU remercie Mme La Présidente et le Pôle lycées pour ces échanges et se tient disponible pour participer aux prochains travaux de réflexion.